

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

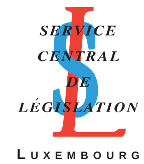
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1500 **25 mai 2016**

SOMMAIRE



Shaw Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 163.099.

EXTRAIT

En date du 9 février 2016, l'adresse du gérant de la société Shaw Industries S.à r.l. est modifiée comme suit:

Monsieur Philippe van den Avenne

33, Rue du Puits Romain

L-8070 Bertrange

Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Philippe van den Avenne
Gérant de classe A

Référence de publication: 2016081036/18.

(160047267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Société Civile Immobilière CASELLA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 1.170.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2016 est reconduit le mandat du gérant Monsieur Fons JOHANNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

BAER Claude / MILLANG Claude / JOHANNS Fons / KOHL Marius.

Référence de publication: 2016081043/11.

(160047184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Société Civile Immobilière MAGRITTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 2.151.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 08 mars 2016 est reconduit le mandat du gérant Monsieur Fons JOHANNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

JOHANNS Fons / ENGEL Alain / KOHL Marius.

Référence de publication: 2016081044/11.

(160047209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Sisto Armaturen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 20.425.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Sisto Armaturen S.A. vom 15.03.2016.

Punkt 6. Abberufung und Ernennung von Mitgliedern des Verwaltungsrates

Herr Jens Deltrap legt sein Amt zum 25.02.2016 nieder. Daraufhin hat der Verwaltungsrat dieses Mandat mit der verbleibenden Laufzeit bis zum 15.03.2019 mit Herrn Bernard Auchère vorläufig besetzt. Die Hauptversammlung wählte Herrn Bernard Auchère, 13, rue du Général de Gaulle, 91700 Sainte-Genèvieve-des-Bois, als Mitglied des Verwaltungsrates, mit einer Laufzeit des Mandates bis zum 15.03.2019.

Echternach, den 17. März 2016.

Référence de publication: 2016081065/14.

(160047087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.



MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

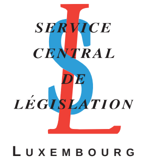
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

R E C U E I L   D E S   S O C I E T E S   E T   A S S O C I A T I O N S

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 836 **26 mars 2015**

SOMMAIRE



La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Résolutions de l'associé unique

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Jonathan Braidley, né le 5 novembre 1965 à Codsall, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au Gordon House, 10 Greencoat Place, London SW1P 1PH, Royaume Uni.

- M. Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, République d'Irlande, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Tamas Mark, né le 8 juin 1981 à Budapest, Hongrie, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4206. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027747/601.

(150031881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Tabacs-Presse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.059.

L'an deux mille quinze, le six février.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TABACS-PRESSE S.A. (2002 2231 112) avec siège social à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1825 du 31 décembre 2002, page 87.582,

RCS B 90059

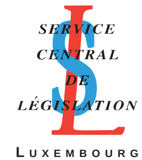
La séance est ouverte à 14.25 heures sous la présidence de Monsieur Alphonse JOHANNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marius KOHL, rentier, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David FACCIOLINI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux repré-



sentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1.- conversion des actions au porteur en actions nominatives avec effet au 22 décembre 2014

2.- modification de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter la décision prise lors de cette assemblée

3.- Divers

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet au 22 décembre 2014 les actions au porteur en actions nominatives.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts et d'abolir le 3 ème et 4 ème alinéa de l'article pour donner désormais la teneur suivante à l'article 5:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives, sauf dispositions contraire de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux peuvent être effectuées librement.

Toutes autres cessions ou transmissions sont soumises à l'agrément de l'Assemblée Générale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à 14.45 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Johanns, Kohl, Facciolini, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 10 février 2015. Relation: DAC/2015/2375. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028831/63.

(150032382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Argulux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.116.

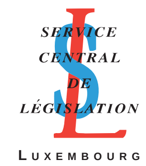
Il est à noter que l'adresse du gérant unique, Monsieur Paul AGNES est

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028206/11.

(150032592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.



déclare souscrire quinze mille cent cinquante et une (15.151) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission de douze mille huit cent dix-sept euros et soixante-quinze cents (EUR 12.817,75) par le versement intégral en numéraire de l'augmentation de capital et de la prime d'émission;

De sorte que la société a à son entière disposition la somme de cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 129.695,99) tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui devra désormais se lire de la façon suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à vingt et un mille trois cent soixante-six euros et soixante-six cents (EUR 21.366,66), divisé en deux millions cent trente-six mille six cent soixante-six (2.136.666) parts sociales, sans valeur nominale.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fratter, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3566. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028788/191.

(150033137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Socoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.139.

L'an deux mille quinze, le six février.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCODA S.A. (2001 2223 014) avec siège social à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg

constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de SOCODA, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 03 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de 1991, page 5.799,

transformée en société anonyme sous la dénomination de SOCODA S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 212 du 07 février 2002, page 10.157,

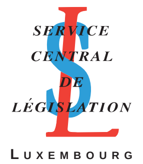
RCS B 35139

La séance est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Monsieur Alphonse JOHANNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marius KOHL, rentier, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David FACCIOLINI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg. Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux repré-



sentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1.- conversion des actions au porteur en actions nominatives avec effet au 22 décembre 2014

2.- modification de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter la décision prise lors de cette assemblée

3.- Divers

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet au 22 décembre 2014 les actions au porteur en actions nominatives.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts et d'abolir le 3 ème alinéa de l'article pour donner désormais la teneur suivante à l'article 5:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,- EUR) Euros chacune entièrement libérée.

Toutes les actions sont nominatives, sauf dispositions contraire de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à 16.00 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Johanns, Kohl, Facciolini, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 10 février 2015. Relation: DAC/2015/2372. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028796/64.

(150032379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Alinvest Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 129.216.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue le 5 janvier 2015 à 8.05 heures

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur nomme la société:

- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015027162/14.

(150031861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck



MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

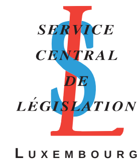
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 829 **26 mars 2015**

SOMMAIRE



E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des Statuts la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 1) de l'ordre du jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent quinze euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 février 2015. 2LAC/2015/3158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028549/78.

(150033239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Promo Petrole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.829.

L'an deux mille quinze, le six février.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMO PETROLE S.A. (2001 2226 277) avec siège social à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg

constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de PROMO PETROLE, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 04 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 387 du 28 mai 1999, page 18.535,

transformée en société anonyme sous la dénomination de PROMO PETROLE S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 212 du 07 février 2002, page 10.154,

RCS B 68829

La séance est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Alphonse JOHANNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marius KOHL, rentier, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette.

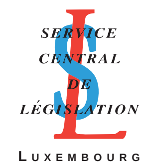
L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David FACCIOLINI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre de jour:

1.- conversion des actions au porteur en actions nominatives avec effet au 22 décembre 2014

2.- modification de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter la décision prise lors de cette assemblée

3.- Divers

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet au 22 décembre 2014 les actions au porteur en actions nominatives.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts et d'abolir le 3 ème alinéa de l'article pour donner désormais la teneur suivante à l'article 5:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,- EUR) Euros chacune entièrement libérée.

Toutes les actions sont nominatives, sauf dispositions contraire de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à 15.35 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Johanns, Kohl, Facciolini, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 10 février 2015. Relation: DAC/2015/2373. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028709/65.

(150032380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Schmiedelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.195.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze.

Le dix février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

RIVA RENO FIDUCIARIA S.r.l., société de droit italien, ayant son siège social à Via Serena, 1 - 40127 - Bologna (BO) (Italie),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:



MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

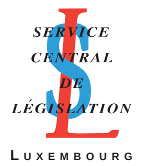
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 823 **25 mars 2015**

SOMMAIRE



« **6.** Le capital social de la société est fixé à douze millions six cent soixante mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (12.660.894 USD) représenté par douze millions six cent soixante mille huit cent quatre-vingt-quatorze (12.660.894) parts sociales ayant un pair comptable d'un dollar américain (1 USD) chacune, libérées intégralement».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 janvier 2015. GAC/2015/240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015027935/125.

(150031166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Olio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.239.

L'an deux mille quinze, le six février.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OLIO FINANCE S.A. (1997 2225 730) avec siège social à L-8440 Steinfort, 69, Route de Luxembourg

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 05 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 199 du 01 avril 1998, page 9.547,

modifiée une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1451 du 08 octobre 2002, page 69.606;

RCS B62239,

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Alphonse JOHANNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marius KOHL, rentier, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David FACCIOLINI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

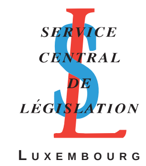
Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1.- conversion des actions au porteur en actions nominatives avec effet au 22 décembre 2014.



2.- modification subséquente du 2 ème alinéa de l'article 4 des statuts de la société afin de refléter la décision prise lors de cette assemblée

3.- Divers

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet au 22 décembre 2014 les actions au porteur en actions nominatives.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le 2 ème alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 2.** Toutes les actions sont nominatives, sauf dispositions contraire de la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à 14.20 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Johanns, Kohl, Facciolini, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 10 février 2015. Relation: DAC/2015/2376. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027815/60.

(150031818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Digital Services XLII 3 S.C.Sp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.586.

STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XLII 3 S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 17 th February 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XLII (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 193997 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XLII 3 S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.



MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

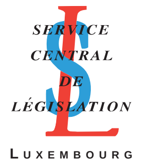
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 813 **25 mars 2015**

SOMMAIRE



Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique de la Société pour l'exercice de son mandat;

Que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

Que Monsieur Geert Dirkx est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la Société liquidée;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 31, rue de Strasbourg, à L-2561 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: G. DIRKX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015028339/63.

(150032354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Johanns Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.583.

L'an deux mille quinze, le six février.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JOHANNS IMMOBILIERE S.A. (2001 2221 798) avec siège social à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 170 du 31 janvier 2002, page 8.157,

RCS B 83583

La séance est ouverte à 14.50 heures sous la présidence de Monsieur Alphonse JOHANNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marius KOHL, rentier, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David FACCIOLINI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

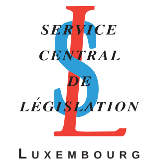
Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1.- conversion des actions au porteur en actions nominatives avec effet au 22 décembre 2014



2.- modification de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter la décision prise lors de cette assemblée

3.- Divers

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet au 22 décembre 2014 les actions au porteur en actions nominatives.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts et d'abolir le 3 ème alinéa de l'article pour donner désormais la teneur suivante à l'article 5:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille Euros (60.000,- Euros) divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- Euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives, sauf dispositions contraire de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux peuvent être effectuées librement.

Toutes autres cessions ou transmissions sont soumises à l'agrément du conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à 15.10 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Johanns, Kohl, Facciolini, Martine Weinandy

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 10 février 2015. Relation: DAC/2015/2374. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028512/63.

(150032381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Etex Asia, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 6.329.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 décembre 2014

...

Monsieur Jean-Pierre Hanin a présenté sa démission avec effet au 31 décembre 2014. Le Conseil décide de nommer (en cooptation) Madame Marie-Jeanne FC. Kieffer, domiciliée à 1513 Luxembourg, 68 boulevard Prince Félix, comme nouvel administrateur avec effet au 1 er janvier 2015. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale de 2019.

Monsieur Olivier Suwier a quitté le Groupe et présenté sa démission avec effet au 27 octobre 2014. Le Conseil décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

...

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 décembre 2014.

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2015027419/19.

(150031377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck



MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

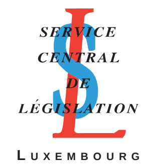
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1464 **20 juin 2013**

SOMMAIRE



Serco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056669/10.

(130069769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Société Civile Immobilière CASELLA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 1.170.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2013 est reconduit le mandat du gérant Monsieur Fons JOHANNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

BAER Claude / MILLANG Claude / JOHANNS Fons / KOHL Marius.

Référence de publication: 2013056674/11.

(130068841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Restaurant-Friture du Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 6, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 106.464.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013056654/10.

(130069337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Regenbogenzwei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
REGENBOGENZWEI S.A.

Référence de publication: 2013056649/11.

(130069115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Promobe Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 84.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013056619/12.

(130069893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.



MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



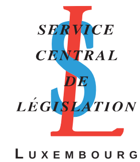
MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1456 **19 juin 2013**

SOMMAIRE



Société Civile Immobilière MAGRITTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 2.151.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2013 est reconduit le mandat du gérant Monsieur Fons JOHANNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

JOHANNS Fons / ENGEL Alain / KOHL Marius.

Référence de publication: 2013056675/11.

(130068860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.226.

Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held on April 18, 2013

The Annual General Meeting of Shareholders resolves to

a) re-elect as Directors of the Company:

- Mr Yvan JUCHEM, Director A, 50, Avenue J.F. Kennedy, L- 2951 Luxembourg
- Mr Laurent JANSEN, Director A, 50, Avenue J.F.Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Mr Noel DIDIER, Director A, 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg
- Mr Patrick SABIA, Director B, 50, Avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg
- Mr James PETERS, Director B, 10, Harewood Avenue, UK - London NW16AA

b) appoint as new Directors B

- Mrs Delphine GUILLOU, born on October 1 st , 1980 at Léhon (F), Director of companies, 50, Avenue J F Kennedy, L - 2951 Luxembourg

The Annual General Meeting of Shareholders decides to re-elect DELOITTE AUDIT, registered at RCS Luxembourg under the number B-67.895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Directors and the Independent Auditor of the Company will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended December 31, 2013.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 18 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide

a) de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- Mr Yvan JUCHEM, Administrateur A, 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Mr Laurent JANSEN, Administrateur A, 50, Avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg
- Mr Noël DIDIER, Administrateur A, 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg
- Mr Patrick SABIA, Administrateur B, 50, Avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg
- Mr James PETERS, Administrateur B, 10, Harewood Avenue, UK - London NW16AA

b) de nommer comme nouvel Administrateur B

Mme Delphine GUILLOU, née le 1 er octobre 1980 à Léhon (F), administrateur de société, 50, avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg

L'Assemblée Générale annuelle décide de nommer DELOITTE AUDIT, inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B-67.895 avec son siège social au 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises agréé de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes pour l'année clôturés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme
ROYALE NEUVE I S.A.
Yvan Juchem / Signature
Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013057492/43.

(130069887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.



MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 30 **11 mars 2013**

Sommaire



Administration des Contributions directes. – Démissions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Auguste PLETSCHETTE, inspecteur principal 1er en rang à l'administration des contributions directes, à partir du 3 juin 2013. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Marius KOHL, inspecteur principal 1er en rang à l'administration des contributions directes, à partir du 1er octobre 2013. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Monsieur Vincent KOLBACH, inspecteur principal au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommé inspecteur principal 1er en rang à la même administration avec effet au 1er avril 2013 et affecté en tant que préposé au bureau d'imposition Capellen de la section des personnes physiques.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Monsieur Marco FERRARI, inspecteur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommé préposé du bureau d'imposition RTS 2 de la même administration avec effet au 15 mars 2013.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Monsieur Alain KUGENER, inspecteur à l'administration des contributions directes, a été nommé inspecteur principal à la même administration et affecté en tant que préposé adjoint du bureau d'imposition «Sociétés 6» de la section des sociétés.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Monsieur Alain ESPEN, inspecteur à l'administration des contributions directes, a été nommé inspecteur de direction à la même administration avec effet au 1er avril 2013 et affecté à la division «Législation» de la direction des contributions directes.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Monsieur Roland NEY, inspecteur au service de révision de l'administration des contributions directes, a été nommé inspecteur principal au service de révision de la même administration avec effet au 1er avril 2013.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Madame Sandy GRISIUS, contrôleur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée inspecteur à la même administration avec effet au 1er avril 2013 et affectée au bureau d'imposition Luxembourg 4 de la section des personnes physiques.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Madame Alexa ZENNER, contrôleur hors cadre au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée inspecteur hors cadre à la même administration avec effet au 1er avril 2013 et affectée au bureau d'imposition Luxembourg 1 de la section de la retenue d'impôt sur les traitements et salaires.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Monsieur Robert BLASIUS, chef de bureau adjoint à la direction de l'administration des contributions directes, a été nommé chef de bureau à la direction de la même administration avec effet au 1er avril 2013 et affecté à la division «Législation».

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Madame Chantal SEITER, receveur de première classe au service de recette de l'administration des contributions directes, a été nommée receveur principal à la même administration et affectée au bureau de recette Ettelbruck.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Madame Myriam ANEN, receveur de première classe hors cadre au service de recette de l'administration des contributions directes, a été nommée receveur principal hors cadre à la même administration avec effet au 1er avril 2013 et affectée au bureau de recette Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 22 février 2013 Monsieur Jean-Louis THILL, attaché d'administration à l'administration des contributions directes, a été nommé attaché de Gouvernement à la même administration avec effet au 1er mars 2013.

Administration des Douanes et Accises. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Monsieur David BOFFERDING, contrôleur adjoint à l'administration des douanes et accises, a été nommé contrôleur en chef à la même administration avec effet au 1er mars 2013.

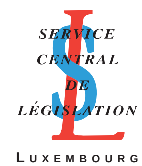
Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Monsieur Ferdi FABER, contrôleur adjoint à l'administration des douanes et accises, a été nommé contrôleur en chef à la même administration avec effet au 1er mars 2013.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Monsieur Frank SCHWEITZER, contrôleur adjoint à l'administration des douanes et accises, a été nommé contrôleur en chef à la même administration avec effet au 1er mars 2013.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Madame Carole SCHMIT, receveur C pour les fonctions de contrôleur adjoint à l'administration des douanes et accises, a été nommée receveur B pour les fonctions de contrôleur en chef à la même administration avec effet au 1er mars 2013.

Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Monsieur Pascal KIRSCH, receveur D au bureau de recette de l'administration des douanes et accises à Wiltz, a été nommé receveur adjoint à la même administration.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 18 février 2013 Mesdames Carole FRISING et Michèle MOYEN, chefs de bureau adjoints à l'administration de l'enregistrement et des domaines, ont été nommées contrôleurs à la même administration avec effet au 1er mars 2013.



MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



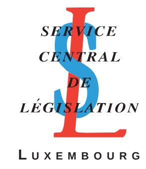
MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2042 **30 septembre 2010**

SOMMAIRE



Signé: M.GROTZ, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 juillet 2010. Relation: MER / 2010 / 1374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010109766/59.

(100124490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Société Civile Immobilière MAGRITTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 2.151.

L'an deux mille dix, le trois août.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

ont comparu:

1.- Monsieur Alain ENGEL, pharmacien, né à Paris, le 13 mai 1954, demeurant à L-4137 Esch/Alzette, 41 rue de l'Hôpital,

2.- Monsieur Alphonse JOHANNS, indépendant, né à Petange, le 31 décembre 1954, demeurant à L - 2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers,

3.- Monsieur Marius KOHL, salarié, né à Esch/Alzette, le 16 septembre 1953, demeurant à L-4137 Esch/Alzette, 44 rue de l'Hôpital

4.- Les époux Monsieur François CASTELLUCCI, fonctionnaire de l'Etat, né à Differdange, le 25 janvier 1954 et Madame Monique MATHIAS, indépendante, née à Schifflange, le 28 mars 1955, demeurant ensemble à L-3941 Mondercange, 19, op Feileschter,

seuls et uniques associés de la "société civile immobilière MAGRITTE" avec siège social à L-4137 Esch/Alzette, 44 rue de l'Hôpital,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 1998, publié au Mémorial C en date du 29 juin 1998, numéro 470, RCS E2151,-

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Cession de parts

2.- Modification subséquente des articles 6 alinéa 2 des statuts

3. Divers

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les époux CASTELLUCCI - MATHIAS, prénommés, déclarent alors céder et transporter par les présentes sous les garanties de droit NEUF (9) parts sociales au prix de 3.800,-euros par part à Monsieur Alain ENGEL, prénommé, cession qui a été approuvée par tous les associés.

Les époux CASTELLUCCI - MATHIAS, prénommés, déclarent alors céder et transporter par les présentes sous les garanties de droit HUIT (8) parts sociales au prix de 3.800,-euros par part à Monsieur Marius KOHL, prénommé, cession qui a été approuvée par tous les associés.

Les époux CASTELLUCCI - MATHIAS, prénommés, déclarent alors céder et transporter par les présentes sous les garanties de droit HUIT (8) parts sociales au prix de 3.800,-euros par part à Monsieur Fons JOHANNS, prénommé, cession qui a été approuvée par tous les associés.

Messieurs Alain ENGEL, Marius KOHL et Fons JOHANNS, prénommés, sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir d'aujourd'hui et ils ont droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices auxquels ces parts donnent droit et ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Les cédants les époux CASTELLUCCI - MATHIAS, prénommés, reconnaissent avoir reçu des cessionnaires le prix des cessions au moment des présentes dont quittance.

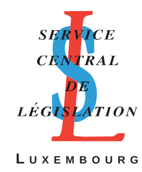
Monsieur Fons JOHANNS, en sa qualité de gérant de ladite «Société Civile Immobilière MAGRITTE s.c.i.» déclare au nom de celle-ci, accepter la cession de parts intervenue, le tout conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les associés déclarent accepter ces cessions.

Les nouveaux propriétaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Deuxième et Dernière résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 6 alinéa 1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:



" **Art. 6. Alinéa 1.** En raison de leurs apports, il est attribué:

1.- Monsieur Alain ENGEL, prénommé, trente-quatre parts	34
2.- Monsieur Fons JOHANNS, prénommé, trente-trois parts	33
3.- Monsieur Marius KOHL, prénommé, trentre-trois parts	33
Total: cent parts sociales	100

Le capital social a été entièrement libéré en espèce, ce qui a été prouvé au notaire, qui le constate expressément. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime."

DONT ACTE, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Engel, Johanns, Kohl, Castellucci, Mathias, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 10 août 2010. Relation: CLE/2010/770. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 11 août 2010. Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010111475/65.

(100125615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Lead Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.705.346,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.111.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of the month of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Libra Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 140.558 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) duly represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 6 August 2010 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole holder of the shares of LEAD Luxembourg 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the law of Luxembourg having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the RCS under number B 154.111, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500), incorporated on 5 July 2010 by a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1529 dated 27 July 2010.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I) It is the holder of all the five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The agenda is as follows:

Agenda:

I. To restructure the issued share capital of the Company by:

(A) (x) changing the par value of the existing shares from twentyfive Euro (€ 25) to one Euro (€ 1) per existing share so that the issued share capital of the Company is represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares and (y) creating (i) ten (10) different classes of common shares, namely the classes A-1, A-2, B-1, B-2, C-1, C-2, D-1, D-2, E-1 and E2 shares and (ii) preference shares, and determining the rights and obligations thereof by amending of the articles of association as set forth below under item (D);

(B) reclassifying all twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) class A-1 shares;

(C) increasing the issued share capital of the Company by an amount of twenty million six hundred ninety-two thousand eight hundred fortysix Euro (€ 20,692,846) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to the amount of twenty million seven hundred five thousand three hundred forty-six Euro (€ 20,705,346) by the issue of a total of (i) two million four hundred seventeen thousand seven hundred forty (2,417,740) common shares of ten (10) different classes being two hundred thirty thousand five hundred twenty-four (230,524) class A-1 shares and two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) shares per each of the classes A-2 through E-2 and (ii) eighteen



MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

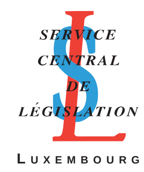
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1865 **10 septembre 2010**

SOMMAIRE



Société Civile Immobilière CASELLA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 1.170.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2010 est reconduit le mandat du gérant Monsieur Fons JOHANNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

BAER Claude / MILLANG Claude / JOHANNS Fons / KOHL Marius.

Référence de publication: 2010095417/12.

(100105907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

—

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010095414/11.

(100106161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Repco 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.748.

—

Les comptes annuels au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095410/10.

(100106370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Repco 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.726.

—

Les comptes annuels au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095411/10.

(100106282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

RPIT A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.977.

—

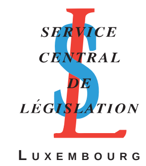
Les comptes annuels au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095412/10.

(100106285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.



Société Civile Immobilière MAGRITTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 2.151.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 09 mars 2010 est reconduit le mandat du gérant Monsieur Fons JOHANNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, Allée des Poiriers, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

CASTELLUCCI - MATHIAS / ENGEL Alain / JOHANNS Fons / KOHL Marius.

Référence de publication: 2010095418/12.

(100105893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Square Churchill 5, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 4.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Square Churchill 5
Signature

Référence de publication: 2010095419/11.

(100106084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Repco 29 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.299.

Les comptes annuels au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095405/10.

(100106363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Repco 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.330.

Les comptes annuels au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095406/10.

(100106281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Repco 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.756.

Les comptes annuels au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095407/10.

(100106371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.



MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 297 **10 février 2010**

SOMMAIRE



Société Civile Immobilière GROUP ESSEX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1270 Luxembourg, 80, am Bongert.

R.C.S. Luxembourg E 1.628.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu:

Monsieur Marius KOHL, employé, né à Esch/Alzette, le 16 septembre 1953, demeurant à L-4137 Esch/Alzette, 44, rue de l'Hôpital, agissant en son nom propre ainsi que comme mandataire spécial de

1.- Monsieur Carlo SCHAACK, employé, né à Luxembourg, le 25 avril 1953, demeurant à L-1270 Luxembourg, 80, Am Bongert;

2.- Monsieur Marc BIREL, employé, né à Luxembourg, le 9 août 1960, demeurant à L-5741 Filsdorf, 29, Letzebuergertstrooss;

3.- Monsieur Jean-Claude FAUTSCH, employé, né à Pétange, le 10 février 1962, demeurant à L-4775 Pétange, 21, rue de la Résistance;

4.- Monsieur René MORIS, expert comptable, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert;

5.- Madame Josette BEVER, employée, née à Luxembourg, le 26 octobre 1968, demeurant à L-4966 Clemency, 2A, rue de Fingig;

en vertu d'une procuration datée du 23 décembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la "Société Civile Immobilière GROUP ESSEX" (1998 7000 573) avec siège social à L-1270 Luxembourg, 80, am Bongert.

Les comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 03 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 494 du 3 juillet 1998.

Que la société a un capital social de DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE EUROS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (2.974,73 euros) divisé en cent vingt (120) parts sociales de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 euros) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeubles.

Ensuite le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les décisions suivantes prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés déclarent dissoudre purement et simplement aux droits des parties la prédite société "Société Civile Immobilière GROUP ESSEX" avec effet immédiat avec reprise de l'actif et du passif par les associés a prorata de leurs participations.

Deuxième et dernière résolution

Les livres et documents de la société dissoute seront conserver pendant cinq années aux moins au siège social de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kohl, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 30 décembre 2009. Relation: CLE/2009/1294. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 30 décembre 2009. M. WEINANDY.

Référence de publication: 2010012800/53.

(100006135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.



MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1009 **14 mai 2009**

SOMMAIRE



Luxemburg, den 8. April 2009.

DZ BANK International S.A.
für S.u.P. Premium I
V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009056157/1239/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Société Civile Immobilière GROUP ESSEX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1270 Luxembourg, 80, am Bongert.

R.C.S. Luxembourg E 1.628.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 février 2007 est reconduit le mandat du gérant Monsieur René Moris, indépendant, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

L'assemblée générale ordinaire du 8 février 2007 décide de changer d'adresse.

adresse ancienne L-2338 Luxembourg, 2, rur Plaetis

adresse nouvelle L-1270 Luxembourg, 80, am Bongert

Schaack Carlo / Moris René / Bever Josette / Birel Marc / Fautsch Jean-Claude / Kohl Marius.

Référence de publication: 2009055524/1588/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01938. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Real I.S. Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009055525/242/12.

(090064090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Romada.Fi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.758.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2009

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- L'adresse professionnelle des Administrateurs est modifiée comme suit:

* Madame Chantal MATHU, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Madame Natalia VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A. est transféré au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.



MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 518 **10 mars 2006**

SOMMAIRE



SOCIETE IMMOBILIERE PALMANDAISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.028.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105113.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ESSEX.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg E 967.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux,

A comparu:

Monsieur Marius Kohl, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 1953, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital,

agissant en son nom propre ainsi que comme mandataire spécial de

1.- Monsieur Carlo Schaack, employé, né à Luxembourg, le 25 avril 1953, demeurant à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

2.- Monsieur Marc Birel, employé, né à Luxembourg, le 9 août 1960, demeurant à L-5741 Filsdorf, 27, Letzebuergert-stroos.

3.- Monsieur Jean-Claude Fautsch, employé, né à Pétange, le 10 février 1962, demeurant à L-4775 Pétange, 21, rue de la Résistance.

4.- Monsieur René Moris, expert comptable, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert,

en vertu d'une procuration datée du 10 octobre 2005.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ESSEX avec siège social à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

Les comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 1990, publiée au Mémorial C numéro 221 du 23 mai 1991.

Que la société a un capital social de deux mille neuf cent soixante-quinze euros (2.975,- EUR) divisé en cent vingt (120) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeubles.

Ensuite le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les décisions suivantes prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés déclarent dissoudre purement et simplement aux droits des parties la prédite société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ESSEX avec effet immédiat avec reprise de l'actif et du passif par les associés a prorato de leurs participations.

Deuxième et dernière résolution

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq années aux moins au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kohl, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 28 novembre 2005, vol. 355, fol. 12, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 1er décembre 2005. M. Weinandy.

(105087.3/238/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1451 **8 octobre 2002**

SOMMAIRE

TURISM SOCOMAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.490.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-cinq juillet.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24,
ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette,
en vertu d'une procuration sous seing privé.
Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:
- La société anonyme holding TURISM SOCOMAR FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 16 août 2000, numéro 583.
- La société a actuellement un capital social de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.
- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir FIDCORP LIMITED, préqualifiée.
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.
- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.
Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société TURISM SOCOMAR FINANCE S.A..
Les livres et documents comptables de la société TURISM SOCOMAR FINANCE S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: V. Baravini, H. Hellinckx.
Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2002, vol. 422, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 août 2002. H. Hellinckx.

(61712/242/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2002.

OLIO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.239.

—

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-neuf juillet.
Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme OLIO FINANCE S.A. avec siège social à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44 rue de l'Hôpital,
constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 1997, publiée au Mémorial C de 1998, page 9547, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le N° B 62.239,
L'assemblée choisit comme président Madame Juliane Dhur, employée privée, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital. L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Marius Kohl, employé, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons Johanns, employé privé, demeurant à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard grande Duchesse Charlotte.
Le président prie le notaire d'acter que:
I.- les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée et enregistrée avec l'acte.
II.- Qu'il ressort de la liste de présence que mille deux cent cinquante actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège de la société de L-4137 Esch-sur-Alzette, 44 rue de l'Hôpital à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg et modification subséquente de l'article 1 al.2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires prennent à l'unanimité la résolution suivante:

Première et dernière résolution

Le siège de la société est transféré de L-4137 Esch-sur-Alzette, 44 rue de l'Hôpital à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg et l'article 1 al.2. des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1 al.2.** Le siège social de la société est établi à Steinfort »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux omparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Dhur, M. Kohl, F. Johanns, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 1er août 2002, vol. 351, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux le 5 août 2002. M. Weinandy.

(61714/238/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2002.

OLIO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.239.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 5 août 2002. M. Weinandy.

(61715/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2002.

LUX SUPPLIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 115B, rue de Leudelange.

—

Entre les soussignés:

M. Beernaerts Johan ci-après, désigné le cédant d'une part et

Mme Germain Adreana ci-après désigné le cessionnaire d'une part

il est exposé ce qui suit:

1. La société à responsabilité limitée LUX SUPPLIES, S.à r.l., a été constituée en date du 2 février 1985

Le siège social est à L-8079 Bertrange 115B, rue de Leudelange

2. Le capital de la société est divisé en parts dont la propriété se répartit comme suit:

M. Johan Beernaerts	2.745 parts
Total	2.745 parts

Ceci étant exposé il a été convenu ce qui suit:

Art. 1er. Cession de parts. Le cédant céde au cessionnaire, qui accepte, cent trente-huit parts qu'il détient dans la société prédésignée. Le prix de vente a été fixé à EUR 6.230,70.

Art. 2. Paiements. Quittance est donnée pour le prix de vente par la signature de cette cession de parts.

Art. 3. Transfert de propriété des parts. La présente cession de parts sera ratifiée par la gérance de la société qui enregistrera et publiera la cession dans les formes requises par la loi.

Art. 4. Répartition des parts après cession. Après la présente cession de parts, la propriété des parts se répartit comme suit:

M. Johan Beernaerts	B-6717 Heinstert	41A, Grand-rue	2.409 parts
M. Eric Beernaerts	B-6780 Messancy	66, rue Emile Kirsch	55 parts
M. Jean Georges	B-6700 Arlon	35, rue d'Arlon	138 parts
Mme Adreana Germain	B-6700 Arlon	35, rue d'Arlon	138 parts
M. Jean-Luc Rassel	B-6791 Guerlange	84, rue Mulhenberg	5 parts
Total			2.745 parts

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1231 **21 août 2002**

SOMMAIRE

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Aronson, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 2002, vol. 519, fol. 23, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juin 2002. J. Seckler.

(46011/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CASELLA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

—

L'an deux mille deux le seize mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Baer, employé, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, avenue des Terres Rouges,

2.- Monsieur Claude Millang, employé, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 43, rue du Fossé,

3.- Monsieur Fons Johanns, employé privé, demeurant à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

4.- Monsieur Marius Kohl, employé, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

Les personnes ci-avant nommées sub 1-3, ici représentées par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu de trois procurations données à Esch-sur-Alzette et à Luxembourg en date du 10 mai 2002.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les dénommés sub 1, 2, 3 et 4 sont les seuls associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CASELLA avec siège social à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 6286.

Lequel comparant, agissant comme il vient d'être dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter les décisions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital souscrit de la société de francs luxembourgeois en Euros par application du taux de change officiel d'un Euro=40,3399 LUF avec effet au 1er janvier 2002.

En conséquence de cette décision, la capital souscrit de la société est fixé à deux mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 2.480,-).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 6 alinéa 1er des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1er.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 2.480) divisé en cent (100) parts de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (EUR 24,80).»

Troisième et dernière résolution

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital et l'article quatre alinéa un des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1er.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kohl, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 21 mai 2002, vol. 351, fol. 72, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 30 mai 2002. M. Weinandy.

(45983/238/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CASELLA, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 30 mai 2002. M. Weinandy.

(45984/238/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

BCI MILLENNIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.
R. C. Luxembourg B 75.694.

—

In the year two thousand and two, on the twenty-third day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, to whom remains the present deed.

There appeared:

BELL CANADA INTERNATIONAL FAR EAST TELECOM LTD., with registered office at Unit 3 (1), Main Office Tower, Financial Park Labuan jalan Merdeka, 87000 Labuan, F.T. Labuan (Malaysia),

hereby represented by Mrs. Céline Pignon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued in private form in February 20, 2002.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

- That it is the sole shareholder of BCI MILLENNIUM S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 12, rue Léon Thyes in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 75.694 (hereafter the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit prenamed of April 4, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 633 of September 6, 2000, and amended by several deeds, namely:

- a deed of same notary of June 9, 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 878 of December 8, 2000,

- a deed of same notary of July 27, 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 64 of January 30, 2001,

- a deed of same notary of July 28, 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 64 of January 30, 2001, and for the last time by

- a deed of same notary of March 16, 2001 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 950 of November 11, 2001.

- That it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert the stated capital of the Company of LUF 4,486,798,130.- (four billion four hundred eighty-six million seven hundred ninety-eight thousand one hundred thirty Luxembourg Francs) to EUR 111,224,820.34 (one hundred eleven million two hundred twenty-four thousand eight hundred twenty Euros and thirty-four Cents), in accordance with the permanent exchange rate established on December 31, 1998 pursuant to EC Regulation Nr. 1103/97, and to increase the stated capital by the conversion into the stated capital of a premium amount of EUR 7,259.66 (seven thousand two hundred fifty-nine Euros and sixty-six Cents), being part of the Company's premium reserve of EUR 17,155.67 (seventeen thousand one hundred fifty-five Euros and sixty-seven Cents), in order to bring the corporate share capital after the said conversion from EUR 111,224,820.34 (one hundred eleven million two hundred twenty-four thousand eight hundred twenty Euros and thirty-four Cents) to EUR 111,232,080.- (one hundred eleven million two hundred thirty-two thousand and eighty Euros) without issuing any new shares, such conversion of the premium reserve into the capital to become effective on May 23, 2002.

The existence of sufficient share premium reserve has been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as at March 13, 2002, which, after having been signed ne variatur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as stated here above, declares that the amount of the said premium reserve has not decreased between the end of the social year 2001 and the date of the present deed.

Second resolution

As a consequence of the above conversion, the sole shareholder resolves to set the par value of each share at EUR 12,456.- (twelve thousand four hundred fifty-six Euros).

Third resolution

As a further consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 4 of the Company's Articles of Association, which shall be reworded as follows:

«**Art. 4. First paragraph.** The Company's par value stated capital is fixed at EUR 111,232,080.- (one hundred eleven million two hundred thirty-two thousand and eighty Euros), represented by 8,930 (eight thousand nine hundred and thirty) shares having a par value of EUR 12,456.- (twelve thousand four hundred fifty-six Euros) each.»

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1230 **21 août 2002**

SOMMAIRE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAGRITTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

—

L'an deux mille deux le seize mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marius Kohl, employé, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

2.- Les époux François Castellucci, employé et Monique Mathias, sans état, demeurant ensemble à L-3941 Mondercange, 19, op Feileschter,

ici représentés par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Mondercange, le 10 mai 2002.

3.- Monsieur Alain Engel, pharmacien, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Hôpital,

ici représenté par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2002.

4.- Monsieur Fons Johanns, employé privé, demeurant à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu des procurations données à Luxembourg, le 10 mai 2002.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les dénommés sub 1, 2, 3 et 4 sont les seuls associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAGRITTE avec siège social à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 22.532.

Lequel comparant, agissant comme il vient d'être dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter la déclaration suivante:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital souscrit de la société de francs luxembourgeois en Euros par application du taux de change officiel d'un Euro = 40,3399 LUF avec effet au 1er janvier 2002.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à deux mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 2.480,-).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 6 alinéa 1er des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1er.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 2.480) divisé en cent (100) parts de vingt-quatre Euros quatre-vingt cents (EUR 24,80).»

Troisième et dernière résolution

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital et l'article quatre alinéa un des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1er.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kohl, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 21 mai 2002, vol. 351, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 30 mai 2002. M. Weinandy.

(45985/238/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAGRITTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 30 mai 2002. M. Weinandy.

(45986/238/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1228 **21 août 2002**

SOMMAIRE

INDUSHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 36.314.

—

EXTRAIT

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 juin 2002, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 14 juin 2002, le siège social de la société est transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

Pour INDUSHOLD S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 73, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45879/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

LYS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 24.697.

—

EXTRAIT

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 juin 2002, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 14 juin 2002, le siège social de la société est transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

Pour LYS S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 73, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45880/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

OLIO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R. C. Luxembourg B 62.239.

—

L'an deux mille deux, le seize mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme OLIO FINANCE S.A. avec siège social à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 9.547, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le N° B 62.239.

L'assemblée choisit comme président Madame Juliane Dhur, employée privée, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Marius Kohl, employé, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons Johanns, employé privé, demeurant à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée et enregistrée avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que mille deux cent cinquante actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Conversion du capital social souscrit de la société de francs luxembourgeois en Euros au taux de conversion tel qu'irrévocablement défini le 31 décembre 1998 avec effet au 1er janvier 2001 et augmentation du capital à concurrence de 263,31 Euros.

2) Modification subséquente de l'article 4 alinéa 1er des statuts afin de refléter les décisions prises lors de cette assemblée.

3) Transfert du siège de la société de L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital et modification subséquente de l'article 1er alinéa 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de convertir avec effet au 1er juin 2001 le capital souscrit de la société de francs luxembourgeois en Euros par application du taux de change officiel d'un Euro=40,3399 LUF.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) par incorporation de réserves libres à concurrence de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) entièrement libérées.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 alinéa 1er des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. alinéa 1er. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérées.»

Troisième et dernière résolution

Le siège de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital et l'article 1er alinéa 2 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1er. alinéa 2.** Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kohl, J. Dhur, F. Johanns, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 21 mai 2002, vol. 351, fol. 72, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 30 mai 2002. M. Weinandy.

(45987/238/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

OLIO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R. C. Luxembourg B 62.239.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 30 mai 2002. M. Weinandy.

(45988/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 720 **5 octobre 1998**

SOMMAIRE

DEUTSCHE POSTBANK A.G., Société Anonyme.
Siège social: D-53113 Bonn, Friedrich Ebert Allee 122-126.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1998, vol. 508, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

DEUTSCHE POSTBANK A.G.
J. Geraets J. Begas

(31426/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

5. Der Ausgabepreis ist innerhalb von zwei Bankarbeitstagen nach dem Ausgabetag zahlbar.

6. Rücknahmepreis ist der Anteilwert gemäss Artikel 7 des Grundreglements.

7. Der Rücknahmepreis ist zwei Bankarbeitstage nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.

8. Anteile können letztmals am 30. Dezember 1999 über die Verwaltungsgesellschaft, die Depotbank oder die Zahlstellen des Fonds zurückgegeben werden. Danach können die Anteilinhaber bei der Depotbank die Auszahlung des anteiligen Liquidationserlöses verlangen.

Art. 4. Ausschüttungspolitik.

Die Netto-Erträge des Fonds sowie Kapitalgewinne und sonstige Einkünfte nicht wiederkehrender Art werden kapitalisiert und im Fonds wiederangelegt. Eine Ausschüttung ist nicht vorgesehen.

Art. 5. Depotbank.

Depotbank ist die DEUTSCHE GIROZENTRALE INTERNATIONAL S.A.

Art. 6. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens.

1. Die Verwaltungsgesellschaft erhält aus dem Fondsvermögen ein Entgelt von bis zu 0,04 Prozent pro Monat, das monatlich nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen des betreffenden Monats zu berechnen und auszuzahlen ist.

2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen:

a) ein Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu 0,02 Prozent pro Monat, das monatlich nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen während des betreffenden Monats zu berechnen und auszuzahlen ist;

b) eine bankübliche Bearbeitungsgebühr für Geschäfte für Rechnung des Fonds;

c) Kosten und Auslagen, die der Depotbank aufgrund einer zulässigen und marktüblichen Beauftragung Dritter gemäss Artikel 3 Absatz 3 des Grundreglements mit der Verwahrung von Vermögenswerten des Fonds entstehen.

Art. 7. Rechnungsjahr.

Das Rechnungsjahr endet am 13. Januar 2000. Zum 30. Juni 1999 wird ein Halbjahresbericht erstellt.

Art. 8. Dauer des Fonds.

Der Fonds ist befristet bis zum 13. Januar 2000 errichtet.

Luxemburg, den 15. September 1998.

DEKA INTERNATIONAL S.A.
Die Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

DEUTSCHE GIROZENTRALE INTERNATIONAL S.A.
Die Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1998, vol. 512, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39256/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1998.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ESSEX.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Plaetis.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ESSEX avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 221 du 23 mai 1991,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 441 du 3 octobre 1992.

Cette société a actuellement un capital de cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 120.000,-), divisé en cent vingt parts sociales (120) de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

L'assemblée des associés est présidée par Monsieur Marius Kohl, employé, demeurant à Rambrouch.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur René Moris, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des associés désigne comme scrutateur, Monsieur Carlo Schaack, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable.

Ladite liste de présence demeurera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II.- Que dès lors, la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarant par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1.- Acceptation de la cession de parts sociales faite entre associés (copie de ladite cession de parts sous seing privé restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant).

2.- Modification de l'article six des statuts.

Sur ce, l'assemblée, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération, a pris séparément, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts entre associés de la société, l'intégralité du capital de la société, représenté par 120 (cent vingt) parts sociales est détenue comme suit:

1) Monsieur Marius Kohl, employé, demeurant à L-8806 Rambrouch, 30, rue de Schwiedelbrouch . . . . . 24 parts
2) Monsieur Carlo Schaack, employé, demeurant à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis . . . . 24 parts
3) Monsieur Marc Birel, employé, demeurant à L-5741 Filsdorf, 27, Letzebuergerstrooss . . . . 24 parts
4) Monsieur Jean-Claude Fautsch, employé, demeurant à L-4717 Pétange, 19, rue du Centenaire . . . . . . 24 parts
5) Monsieur René Moris, expert-comptable, demeurant à L-1454 Luxembourg, 68, rue des Eglantiers . . 24 parts

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 120.000,-) divisé en cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

En raison de leurs apports il est attribué à:

1) Monsieur Marius Kohl, employé, demeurant à L-8806 Rambrouch, 30, rue de Schwiedelbrouch . . . . 24 parts
2) Monsieur Carlo Schaack, employé, demeurant à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis . . . . 24 parts
3) Monsieur Marc Birel, employé, demeurant à L-5741 Filsdorf, 27, Letzebuergerstrooss . . . . 24 parts
4) Monsieur Jean-Claude Fautsch, employé, demeurant à L-4717 Pétange, 19, rue du Centenaire . . . . . 24 parts
5) Monsieur René Moris, expert-comptable, demeurant à L-1454 Luxembourg, 68, rue des Eglantiers . . 24 parts

Total: cent vingt parts . . . . 120 parts»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schaack, Moris, Birel, Fautsch, Kohl, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 21 août 1998, vol. 346, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 16 septembre 1998. M. Weinandy.

(38996/238/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ESSEX.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Plaetis.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 16 septembre 1998. M. Weinandy.

(38997/238/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

WADDINGTON DATA DOCUMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 37.178.

—

Les comptes annuels au 31 mars 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 3, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998. *Pour la S.A. WADDINGTON DATA DOCUMENTS*

Signature

(31366/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

AMBULANCE MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 6, Benzelt.

R. C. Luxembourg B 58.853.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1998, vol. 175, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMBULANCE MULLER, S.à r.l.

Signature

(31395/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 494 **3 juillet 1998**

SOMMAIRE

2. Die Betreuung von Unternehmungen auf dem obigen Gebiete durch Beratung, Beaufsichtigung, Geschäftsführung und treuhänderische Verwaltung.

Zur Erreichung dieses Zweckes ist die Gesellschaft befugt, auf obigen Gebieten Beteiligungen, Schutzrechte und sonstige Rechte zu erwerben und alle zweckdienlichen Geschäfte vorzunehmen.

Dauer der Gesellschaft:

Die Gesellschaft ist für unbestimmte Dauer errichtet.

Bekanntmachung:

Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen im Bundesanzeiger für die Bundesrepublik Deutschland,

- Geschäftsführer:

1. Herr Dipl.-Ing Uwe Schatz, wohnhaft Im Hofacker 38, 56220 Urmitz, Bundesrepublik Deutschland,

2. Herr Bernd Kull, Bad Breisig, stellvertr. Geschäftsführer,

3. Dr. Bruno Theuring, Duisburg, stellvertr. Geschäftsführer. Die Herren Schatz, Kull und Dr. Theuring vertreten jeweils die Gesellschaft gemeinschaftlich mit einem anderen Geschäftsführer oder Prokuristen.

Prokuristen:

1. York-Helmut Böhm, Nickenich,

2. Hans-Dieter Schneider, Mülheim-Kärlich,

3. Jan Ritter, Duisburg,

4. Erwin Witte, Mülheim-Kärlich.

Die Herren Böhm, Schneider, Ritter und Witte sind mit einem Geschäftsführer oder einem Prokuristen vertretungsberechtigt.

Die Unterschrift unter dieser Anmeldung erfolgt zugleich zur Aufbewahrung bei Gericht.

Angaben zur Gründung:

Die Gesellschaft wurde am 25. Februar 1993 gegründet und am 8. April 1993 in das vorgenannte Handelsregister eingetragen. Die Geschäftsanteile wurden zum Nennwert ausgegeben. Sacheinlagen wurden nicht geleistet.

III.

Herr Dipl.-Ing. Norbert Lebek zeichnet als Prokurist für die Zweigniederlassung wie folgt:

ppa. Dipl.-Ing. Norbert Lebek

VRS-DIDIER,GmbH Vertriebsgesellschaft für feuerfeste Erzeugnisse, Niederlassung Luxemburg.

Andernach, den 2. April 1998. Unterschriften.

Urk. R. Nr. 642 für 1998 M

Hiermit beglaubige ich als von mir vollzogen

1. die Namenszeichnung nebst einem die Prokura andeutenden Zusatz sowie die Firmenzeichnung im Text der Urkunde des Herrn Norbert Johannes Lebek, Dipl.-Ing., geboren am 14. Juli 1957, wohnhaft Osterhausstr. 19, 56072 Koblenz,

2. die Namensunterschrift am Schluß der Urkunde des Herrn Uwe Schatz, Dipl.-Ing., geboren am 25. April 1941, wohnhaft Im Hofacker 38, 56220 Urmitz,

3. die Namensunterschrift nebst einem die Prokura andeutenden Zusatz am Schluß der Urkunde des Herrn Erwin Witte, wohnhaft in Mülheim-Kärlich, zu 1. ausgewiesen durch die Vorlage eines amtlichen Lichtbildausweises, zu 2. und 3. von Person bekannt.

Andernach, den 2. April 1998. Kronshagen
Notar

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1998, vol. 506, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17226/289/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1998.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GROUP ESSEX.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Plaetis.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois avril.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marius Kohl, employé, demeurant à L-8806 Rambrouch, 30, R. de Schwiedelbrouch,

2.- Monsieur Carlo Schaack, employé, demeuant à L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis,

ici représenté par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1er avril 1998,

3.- Monsieur Marc Birel, employé, demeurant à L-5741 Filsdorf, 27, Letzebuergerstroos,

ici représenté par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1er avril 1998,

4.- Monsieur René Moris, employé, demeurant à L-1457 Luxembourg, 68, rue des Eglantiers,

ici représenté par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1er avril 1998,

5.- Madame Josette Bever, employée, demeurant à L-1522 Luxembourg, 42, rue Jules Fischer,

ici représentée par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1er avril 1998,

6.- Monsieur Jean-Claude Fautsch, employé, demeurant à L-4717 Pétange, 19, rue du Centenaire,

ici représenté par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1er avril 1998,

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre Ier - Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1er. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine composé de tous éléments immobiliers et mobiliers qu'elle pourra acquérir à Luxembourg et dans tous autres pays, ainsi que toutes opérations à caractère non commercial de quelque nature qu'elles soient pouvant être utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La dénomination de la société est Société Civile Immobilière GROUP ESSEX.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché avec l'accord de la majorité des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés.

Titre II - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille francs (120.000,- frs), divisé en cent vingt (120) parts de mille francs (1.000,- frs) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

1.- à Madame Josette Bever, préqualifiée, vingt parts sociales	20
2.- à Monsieur Carlo Schaack, préqualifié, vingt parts sociales	20
3.- à Monsieur Marius Kohl, préqualifié, vingt parts sociales	20
4.- à Monsieur Marc Birel, préqualifié, vingt parts sociales	20
5.- à Monsieur Jean-Claude Fautsch, préqualifié, vingt parts sociales	20
6.- à Monsieur René Moris, préqualifié, vingt parts sociales	20
Total: cent vingt parts	120

Le capital social a été entièrement libéré en espèces, ce qui a été prouvé au notaire, qui le constate expressément.

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé. Le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé, soit de désigner un tiers acheteur. Les héritiers ou ayants droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix qui se dégage de la situation financière arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. La cession et le paiement du prix doivent s `effectuer au plus tard dans le délai d'un an en tenant compte du paiement d'un intérêt annuel au taux légal, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation.

Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Art. 8. Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société; dans ce cas, les autres associés sont tenus de racheter ses parts aux conditions prévues à l'article 7 des statuts.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 10. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le deuxième jeudi du mois de février pour délibérer du bilan et du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 7. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre III - Administration

Art. 13. La société est gérée par ses gérants qui agissent seuls. Toutefois les acquisitions, transformations et aliénations d'immeubles, les affectations hypothécaires et les emprunts doivent être décidés par les associés à l'unanimité des voix, les décisions concernant les baux de loyer sont prises à la majorité des voix.

Le ou les gérants peut (vent) déléguer la gestion journalière à un des associé(es).

Titre IV - Disposition générale

Art. 14. Partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts, les dispositions légales s'appliquent.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rénumérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ vingt mille (20.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 2, rue Plaetis.

2. Est nommé gérant pour une durée de (3) trois ans Monsieur René Moris, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Kohl, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 16 avril 1998, vol. 346, fol. 12, case 11. – Reçu 2.400 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 22 avril 1998. M. Weinandy.

(17225/238/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 1998.

CIGS - DEPENDANCE, A.s.b.l., CENTRE D'INITIATIVE ET DE GESTION SECTORIEL,
Association sans but lucratif.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 60, boulevard J.F. Kennedy.

—

STATUTS

Chapitre Ier.- Dénomination - Siège - Durée

Art. 1er. Les soussignés. Henri Hinterscheid, représentant l'asbl HËLLËF FIER DEN BIERGER AN D'BIERGERIN ayant son siège à Esch-sur-Alzette

Josée Thill, représentant l'asbl HËLLËF FIER DEN BIERGER AN D'BIERGERIN ayant son siège à Esch-sur-Alzette

John Castegnaro, représentant l'asbl COMITE INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOI pour les cantons d'Esch et de Capellen, ayant son siège à Esch-sur-Alzette

Nicolas Eickmann, représentant l'asbl COMITE INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOI pour les cantons d'Esch et de Capellen, ayant son siège à Esch-sur-Alzette

ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée CIGS - DEPENDANCE, A.s.b.l.

Art. 2. Son siège est à Esch-sur-Alzette, 60, boulevard J.F. Kennedy.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II.- Objet

Art. 4. L'objet social de l'association est la création, le développement et la promotion d'une nouvelle approche socio-économique. Elle se base essentiellement sur un développement de synergies entre les différents acteurs socio-économiques sur le plan régional.

Art. 5. Les actions et projets de l'association viseront la création d'un environnement favorable à l'emploi, par la création et le maintien d'emplois et le développement de nouveaux secteurs d'activité, notamment dans le domaine des «emplois de proximité».

Art. 6. L'association se propose de collaborer étroitement avec les différents organismes publics ou privés, actifs en matière d'emploi et de formation, afin de créer un cadre propice aux objectifs poursuivis.

Art. 7. L'association est neutre au point de vue politique, idéologique, confessionnel.

Art. 8. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Chapitre III.- Membres - Admissions - Démissions - Exclusions et Cotisation

Art. 9. L'association se compose de membres actifs et honoraires. Sont membres actifs tous ceux qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par l'Assemblée Générale, et qui ont versé leur cotisation. Cette cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale; elle ne peut dépasser 1.000 francs.

Seuls les membres actifs ont le droit d'être convoqués et de voter à l'Assemblée Générale.

Sont membres honoraires les personnes sympathisantes, qui ont mérité d'une façon particulière de l'association. Ceux-ci sont proposés par le Conseil d'Administration et confirmés par l'Assemblée Générale.

Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Art. 10. Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 3.

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 470 **29 juin 1998**

SOMMAIRE

BRIGHTON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.533.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1998, vol. 506, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1998.

Pour BRIGHTON COMPANY S.A.
Le Conseil d'Administration

(16103/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1998.

4. Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
5. La durée du mandat du commissaire a été fixée à un an se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1999.
6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, L. Palumbo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1998, vol. 106S, fol. 64, case 8. – Reçu 14.760 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1998. J. Delvaux.

(15740/208/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAGRITTE, Société Civile.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize mars.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

A comparu:

1.- Monsieur Marius Kohl, employé, demeurant à L-8806 Rambrouch, 30, rue de Schwiedelbrouch,

2.- Les époux François Castellucci, employé et Monique Mathias, sans état, demeurant ensemble à L-3941 Mondercange, 19, op Feileschter,

ici représentés par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Mondercange, le 12 mars 1998.

3.- Monsieur Armand Engel, pharmacien, demeurant à L-1128 Luxembourg, 22, rue Val St. André,

ici représenté par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 mars 1998.

4.- Monsieur Fons Johanns, commerçant, demeurant à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 mars 1998.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre Ier - Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1er. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine composé de tous éléments immobiliers et mobiliers qu'elle pourra acquérir à Luxembourg et dans tous autres pays, ainsi que toutes opérations à caractère non commercial de quelque nature qu'elles soient pouvant être utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La dénomination de la société est SOCIETE CIVILE IMMOBILIÈRE MAGRITTE.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute aure localité du Grand-Duché avec l'accord de la majorité des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés.

Titre II - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent mille francs (100.000,- LUF), divisé en cent (100) parts de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

1.- aux époux François Castellucci-Monique Mathias, prénommés, vingt-cinq parts	25
2.- à Monsieur Alain Engel, prénommé, vingt-cinq parts	25
3.- à Monsieur Fons Johanns; prénommé, vingt-cinq parts	25
4.- à Monsieur Marius Kohl, prénommé, vingt-cinq parts	25
Total: cent parts sociales	100

Le capital social a été entièrement libéré en espèce, ce qui a été prouvé au notaire, qui le constate expressément.

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé. Le ou les associés restants sont tenus soit de racheter les parts de l'associé soit de désigner un tiers acheteur. Les héritiers ou ayants droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix qui se dégage de la situation financière arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. La cession et le paiment du prix doivent s'effectuer au plus tard dans le délai d'un an en tenant compte du paiement d'un intérêt annuel au taux légal, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation.

Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Art. 8. Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société, dans ce cas, les autres associés sont tenus de racheter ses parts aux conditions prévues à l'article 7 des statuts.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont repartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 10. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le deuxième mardi du mois de mars à 18.00 heures pour délibérer du bilan et du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 7. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. En cas se dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre III - Administration

Art. 13. La société est gérée par ses gérants qui agissent seuls. Toutefois les acquisitions, transformations et aliénations d'immeubles, les affectations hypothécaires et les emprunts doivent être décidés par les associés à l'unanimité des voix, les décisions concernant les baux de loyer sont prises à la majorité des voix.

Titre IV - Disposition générale

Art. 14. Partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts, les dispositions légales s'appliquent.

Evaluation de frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rénumérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 20.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2.- Est nommé gérant pour une durée de (3) trois ans Monsieur Fons Johanns, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kohl, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 19 mars 1998, vol. 346, fol. 2, case 6. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): F. Kler.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 6 avril 1998. M. Weinandy.

(15743/238/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

BIG INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.382.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1998, vol. 504, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998. *Pour BIG INVESTMENT FUND, SICAV*
KREDIETRUST
Signatures

(15766/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1998.

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 131 **3 mars 1998**

SOMMAIRE

CLEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 15.973.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1997, vol. 500, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 décembre 1997. Signature.

(45635/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1997.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:
KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2002.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: F. Thill, J. Kartheiser, E. Schroeder.
Enregistré à Mersch, le 20 octobre 1997, vol. 403, fol. 72, case 7. – Reçu 12.500 francs.
Le Receveur (signé): W. Kerger.
Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 26 novembre 1997. E. Schroeder.
(45603/228/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1997.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CASELLA.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux novembre.
Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Baer, employé, demeurant à L- 4330 Esch-sur-Alzette, 6, avenue des Terres Rouges,
2.- Monsieur Claude Millang, employé, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 43, rue du Fossé,
3.- Monsieur Fons Johanns, commerçant, demeurant à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
4.- Monsieur Marius Kohl, employé, demeurant à L-8806 Rambrouch, 30, rue de Schwiedelbrouch.
Les personnes ci-avant nommées sub 1-3, ici représentées par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu de trois procurations données à Luxembourg, le 18 novembre 1997. Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.
Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre Ier - Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1er. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine composé de tous éléments immobiliers et mobiliers qu'elle pourra acquérir au Luxembourg et dans tous autres pays, ainsi que toutes opérations à caractère non commercial, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La dénomination de la société est SOCIETE CIVILE IMMOBILIÈRE CASELLA.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré dans toute aure localité du Grand-Duché avec l'accord de la majorité des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une duree indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés.

Titre II - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent mille francs (100.000,- LUF), divisé en cent (100) parts de mille francs (1.000,- LUF) chacune.
En raison de leurs apports, il est attribué:

1.- à Monsieur Claude Baer, prénommé, vingt-cinq parts	25
2.- à Monsieur Claude Millang, prénommé, vingt-cinq parts	25
3.- à Monsieur Fons Johanns, prénomme, vingt-cinq parts	25
4.- à Monsieur Marius Kohl, prénommé, vingt-cinq parts	25
Total: cent parts sociales	100

Le capital social a été entièrement libéré en espèces, ce qui a été prouvé au notaire, qui le constate expressément.
La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé. Le ou les associés restants sont tenus soit de racheter les parts de l'associé, soit de désigner un tiers acheteur. Les héritiers ou ayants droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix qui se dégage de la situation financière arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. La cession et le paiement du prix doivent s'effectuer au plus tard dans un délai d'un an en tenant compte du paiement d'un intérêt annuel au taux légal, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation.

Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune maière dans son administration.

Art. 8. Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société, dans ce cas, les autres associés sont tenus de racheter ses parts aux conditions prévues à l'article 7 des statuts.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 10. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le deuxième jeudi du mois de mars à 18.00 heures pour délibérer du bilan et du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 7. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois, les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. En cas se dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre III - Administration

Art. 13. La société est gérée par ses gérants qui agissent seuls. Toutefois les acquisitions, transformations et aliénations d'immeubles, les affectations hypothécaires et les emprunts doivent être décidés par les associés à l'unanimité des voix; les décisions concernant les baux de loyer sont prises à la majorité des voix.

Titre IV - Disposition générale

Art. 14. Partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts, les dispositions légales s'appliquent.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rénumérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 15.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2.- Est nommé gérant pour une durée de (3) trois ans, Monsieur Fons Johanns, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Kohl, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 26 novembre 1997, vol. 345, fol. 57, case 4. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 2 décembre 1997. M. Weinandy.

(45605/238/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1997.

APPLIED CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.822.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 1997, le mandat des administrateurs, Messieurs Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann et Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Myriam Spiroux-Jacoby, venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 4 décembre 1997.

Pour APPLIED CAPITAL S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 500, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45621/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 1997.